

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **FONDATION KDIGO**

Forme juridique : Fondation d'utilité publique

Adresse : Avenue Louise

N° : 65

Boîte : 11

Code postal : 1050

Commune : Ixelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : www.kdigo.org

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0879.785.248

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

08-08-2017

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

08-07-2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

Exercice précédent du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.1.3, A-ASBL 6.2, A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.4, A-ASBL 6.5, A-ASBL 6.7, A-ASBL 7

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT
UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

Wyatt Christina Marie

Stansbury, Shane, Perkins Road 2521

27705 Durham, NC

ETATS-UNIS

Début de mandat : 2018-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Hou Fanfan

Avenue North Gate A 156

1838 Jingxi Guangzhou

CHINE

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Okpechi Ikechi Gareth

Pleasant Place 52

7405 Pinelands

AFRIQUE DU SUD

Début de mandat : 2018-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Flythe Jennifer Elizabeth

Clayton Road 415

2751 Chapel Hill, NC

ETATS-UNIS

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Davis John

Benson Hill Road 15

12522 New York, NY

ETATS-UNIS

Début de mandat : 2005-11-28

Fin de mandat :

Administrateur

Malyszko Jolanta

Zwierzyniecka 64F

15-247 Bialystok

POLOGNE

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Sola Schnir Laura

Avda Rivera, Gral. 4437

11412 Montevideo

URUGUAY

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Rovalo Magdalena Madero

Bernardo Quintana 400 13

1439 Torre Dos Vistas

MEXIQUE

Début de mandat : 2018-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Tonelli Marcello Antonio

Street NW 1210 20A

T2N2L1 Calgary

CANADA

Début de mandat : 2018-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Jardine Margaret Joan

Polding Road 12
2070 Lindfield, NSW
AUSTRALIE

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Ketteler Markus

Yitzhak-Rabin-Strasse 1
70376 Stuttgart
ALLEMAGNE

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Fukagawa Masafumi

Skakujii-dai, Nerima-ku 3-1-3 806
JAPON

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Jadoul Michel

Rue Baron Coppée 98
6890 Libin
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Grams Morgan

St-Albans Way 5419
21212 Baltimore, MD
ETATS-UNIS

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Arici Mustafa

Mutlukent Mah. Musul Cad. Altinbel Villalari 1 103
06800 Ankara
TURQUIE

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Stevens Paul Edward

Nash Mews, Canterbury Road 2
ME13 9S Boughton Under Blean
ROYAUME-UNI

Début de mandat : 2017-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Shroff Rokshana Cavas

Cholmley Gardens 145 A
NW6 1AB London
ROYAUME-UNI

Début de mandat : 2018-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Tang Chi Wai Sydney

Morrison Hall, Pokfulam Road 15 F
CHINE

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Chang I-Hsin Tara

Ferngrove Drive 884
95014 Cupertino, CA
ETATS-UNIS

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

Winkelmayer Wolfgang

Blue Bonnet Boulevard 4102
77025 Houston, TX
ETATS-UNIS

Début de mandat : 2017-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

E&Y Bedrijfsrevisoren SRL de droit français (160)

0446334711

De Kleetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-21

Fin de mandat : 2022-07-08

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Beckers Christophe (A02324)

De Kleetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

- A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>10.121</u>	<u>19.780</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	8.222	16.357
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.899	3.423
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	1.899	3.423
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>5.145.210</u>	<u>3.890.167</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	319.036	173.030
Créances commerciales		40	319.036	173.030
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	4.743.099	3.665.340
Comptes de régularisation		490/1	83.075	51.796
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	5.155.330	3.909.947

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>4.443.373</u>	<u>3.478.816</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	4.443.373	3.478.816
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>711.957</u>	<u>431.130</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	483.607	159.275
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	395.299	159.112
Fournisseurs		440/4	395.299	159.112
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	88.308	163
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation		492/3	228.351	271.855
TOTAL DU PASSIF		10/49	5.155.330	3.909.947

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)	9900	616.618	641.785
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	9.659	9.659
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	606.959	632.126
Produits financiers		6.4 75/76B	367.077	7.857
Produits financiers récurrents		75	367.077	7.857
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B	9.480	168.766
Charges financières récurrentes		65	9.480	168.766
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	964.557	471.217
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	964.557	471.217
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	964.557	471.217

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	4.443.373	3.478.816
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	964.557	471.217
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	3.478.816	3.007.599
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	4.443.373	3.478.816

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	56.556
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	56.556	
8129P	XXXXXXXXXX	40.199
8079	8.136	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	48.334	
(21)	8.222	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	12.874
8169		
8179		
(+)/(-) 8189		
8199	12.874	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	9.451
8279	1.524	
8289		
8299		
8309		
(+)/(-) 8319		
8329	10.975	
(22/27)	<u>1.899</u>	
8349		

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

E&Y Bedrijfsrevisoren bv
E&Y Tax Consultants bv

Exercice
9.209
8.157

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Néant

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation ne sont pas changé en 2021.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise. Les montants relatifs à l'exercice sont composés de manière consistante à ceux de l'exercice précédent. Les actifs et passifs sont évalués conformément AR du 29 avril 2019 selon l'hypothèse de la continuité de la société. Chaque composante du patrimoine est évaluée séparément. Les amortissements, réductions de valeur et réévaluations sont spécifiques pour chaque élément d'actif auxquels ils se rapportent. Les provisions pour risques et charges sont individualisées. Les évaluations, amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges répondent aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi. Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent en terme de formulation ou la mise en pratique.

ACTIF

Amortissements actés pendant l'exercice:

Software: 20%L

Matériel de bureau: 20%L-33,33%L

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Créances:

Les créances sont reprises dans le bilan à leur valeur nominale. Les créances sont soumises à des réductions de valeur en cas d'incertitudes liées au paiement de l'ensemble ou d'une partie de la créance à l'échéance.

Valeur disponibles:

Les valeurs sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les valeurs sont libellés en devises convertis en euros sur les bases suivants: valeur de devise au 31/12/2021.

Comptes de régularisation de l'actif:

Il est tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain. Si les produits ou les charges sont influencées de façon importante par des produits ou des charges imputables à un autre exercice, il en est fait mention dans l'annexe.

PASSIF

Devises

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertus en EUR sur les bases suivants:

valeur de devise au 31/12/2021

État des dettes et comptes de régularisation du passif:

Ces dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Ces dettes ne comprennent pas de dettes à long terme, sans intérêt ou avec un taux d'intérêt anormalement bas. Si c'est le cas, un escompte doit être appliqué sur ces dettes qui devrait être activé.

Transactions en devises étrangères:

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs immobilisés et les capitaux propres sont convertis en euros au taux de change historique.

Les autres actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en euros au taux de change applicable à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change réalisées sont immédiatement affectées au résultat..

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'organe d'administration de Fondation KDIGO pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de Fondation KDIGO (la «Fondation»). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », présentés sous le format du modèle abrégé, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'organe d'administration du 21 octobre 2019. Notre mandat vient à échéance à la date de l'organe d'administration qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 15 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Fondation KDIGO, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 5.155.330 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 964.557.

A notre avis, les Comptes Annuels de la Fondation donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et présentés sous le format du modèle abrégé.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y comprises celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Fondation, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique présentés sous le format du modèle abrégé ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la

Fondation en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Fondation ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Fondation. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la

fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant ;
- La conclusion sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Fondation à cesser son exploitation ;
- Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si les Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Fondation.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire aux ISA applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Informations relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Fondation au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations, ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des Comptes Annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Les comptes annuels ne nous ont pas été soumis dans les délais prévus à l'article 3:74 du Code des sociétés et des associations. En conséquence, les délais relatives à la mise à disposition du rapport du commissaire à l'assemblée générale tel que prévu à l'article 7:148 du Code des sociétés et des associations n'était pas respecté.

- Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation du Code des sociétés et des associations ou des statuts qui devraient être mentionnées dans notre rapport

Hasselt, le 8 juillet 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par

**Christophe
Beckers**

(Authenticatio
n)

Christophe Beckers *

Associate Partner

*Agissant au nom d'une SRL

Digitally signed by
Christophe Beckers
(Authentication)
Date: 2022.07.08
13:02:36 +02'00'

23CB0010